

**MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION
SOCIALE**

==*==*==

CABINET

==*==*==



BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

**SECRÉTARIAT PERMANENT DE LA
COORDINATION DES ÉTABLISSEMENTS DE
FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA
VALORISATION DE L'EXPERTISE PUBLIQUE**

Ouagadougou, le **26 AOUT 2025**

N° /MFPTPS/CAB/SP-CEFP-VEP

COMMUNIQUÉ

Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale porte à la connaissance des agents publics burkinabè que dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de valorisation de l'expertise publique (SNVEP), une sélection de vingt-cinq (25) agents publics désirant postuler pour les vacances de postes dans les organisations internationales sera organisée.

À cet effet, les vingt-cinq (25) postulants sélectionnés seront formés sur les opportunités et les procédures de recrutement à l'international.

A- Conditions de participation

Peut prendre part à cette sélection tout agent public désirant évoluer dans la Fonction publique internationale et remplissant les conditions ci-après :

- être titulaire d'un diplôme de niveau bac+5 au moins ;
- justifier d'au moins cinq (05) ans d'expérience professionnelle.

B- Composition et dépôt de dossier de participation

Le dossier de participation est composé de :

- une copie scannée de la CNIB ou du passeport ;
- un curriculum vitae synthétique de deux (02) pages au maximum conformément au canevas téléchargeable sur le site web du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale : www.fonction-publique.gov.bf ;
- une copie scannée du diplôme requis ou de tout autre diplôme reconnu équivalent.

Les dossiers de participation seront reçus uniquement en ligne à l'adresse électronique : experts_publics@fonction-publique.gov.bf du **01 au 07 septembre 2025**.

C. Déroulement de la sélection

La sélection comporte deux (2) phases :

- une phase d'instruction des dossiers de participation ;

- une phase d'entretien oral.

La phase d'instruction des dossiers de participation se déroulera après la clôture de la réception des dossiers.

Seuls les postulants dont les dossiers auront été présélectionnés seront invités à la phase d'entretien oral.

À l'issue de la sélection, puis de la formation, un programme de coaching sera arrêté avec les intéressés.

Il convient de préciser que :

- aucune prise en charge n'est prévue pour les postulants ;
- les frais de formation et de coaching sont pris en charge par le budget de l'État, exercice 2025.

